



DOCUMENT D'ORIENTATION

Sommaire :

Préambule

1^{ère} partie : La CGT France travail Hauts-de-France au cœur de l'action contre le déploiement de la loi Plein emploi

- A. Défendre et améliorer les conditions de travail des agents et lutter contre les mesures coercitives vis-à-vis des privés d'emploi,
- B. Œuvrer au rassemblement des organisations syndicales impactées par la loi Plein emploi, France travail et le Réseau pour l'emploi, autour de revendications communes,
- C. Constituer une force au sein des instances nationales et fédérales de la CGT, en renforçant notre présence et notre visibilité, tout en faisant des instances de France travail un outil de communication.

2^{ème} partie : Renforcer la syndicalisation, outiller et former les syndiqués

- A. Maintenir et développer la proximité du syndicat auprès des agents (vie syndicale),
- B. Promouvoir et développer la formation syndicale,
- C. Diffuser une propagande proche du quotidien des agents et respectueuse de nos orientations ; réfléchir à de nouveaux outils ou nouvelles pratiques,
- D. Intégrer nos orientations dans le budget des A.S.C,
- E. Préparer les élections professionnelles de 2027.

3^{ème} partie : Lutter contre toutes formes de discriminations, les idées d'extrême-droite et contre les attaques sur nos conquits sociaux

- A. Outiller pour lutter contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles,
- B. Outiller pour lutter contre la montée des idées d'extrême-droite,
- C. Favoriser la conscientisation de la nécessité d'une transformation de la société en lien avec l'interprofessionnel.

Document d'orientation CGT France travail Hauts-de-France **Préambule**

Nous nous retrouvons dans un contexte politique inédit avec des attaques qui n'ont jamais été aussi fortes contre nos conquies sociaux, les droits des travailleuses et travailleurs, les services que nous nous devons de délivrer aux précaires et privés d'emploi, mais aussi le droit aux libertés syndicales. Cette période est également fortement marquée par la montée des idées d'extrême-droite, idées qui se concrétisent désormais autant dans les urnes que dans les décisions politiques prises par le gouvernement.

Nous nous devons aussi de faire le constat de la difficulté d'obtenir des victoires syndicales même avec le rapport de force. Nos dirigeants ne sont indubitablement plus dans le compromis ni la négociation. Alors que le mouvement contestataire contre la réforme des retraites était large et unitaire, que ce soit de la part des organisations syndicales mais aussi du soutien de la population, le gouvernement continue à marche forcée à réduire les dépenses publiques (Modernisation de l'Action Publique) et d'opérer des coupes sombres dans les budgets de la protection sociale. Sans pression collective, sans une organisation forte de la contestation, ni le gouvernement, ni le patronat ne nous feront de « cadeaux ».

A France travail, depuis l'annonce du candidat Macron pendant la campagne présidentielle de l'objectif d'un taux de chômage à moins de 5% en 2027, le gouvernement continue son offensive globale contre la protection sociale et les services publics. Sont visés une nouvelle fois l'Assurance Chômage, le RSA mais aussi notre système de retraite par répartition et les 42 régimes existants dont les régimes dits spéciaux, l'Education Nationale avec la contre-réforme des lycées professionnels et le Service Public de l'Emploi via la création de France Travail. L'ensemble de ces chantiers appelé «Objectif Plein Emploi», présenté le 12 septembre 2022 par le gouvernement vise principalement à adapter (sous la menace de sanctions) les jeunes travailleurs, les personnes au RSA ou les inscrits à France travail, aux besoins des employeurs locaux, à réduire le droit de ces publics à l'indemnisation, à organiser l'ensemble des acteurs (publics et privés) de l'insertion et de l'accompagnement professionnel vers cet objectif au travers de France Travail et à faire travailler tous les salariés plus longtemps « quoi qu'il en coûte ». Au travers de ces objectifs, le gouvernement entend accroître le pouvoir de l'État et réduire notre système de protection sociale - remettre en cause les missions du service public de l'insertion, de l'accompagnement, de la formation en privilégiant le « tout emploi » quelle qu'en soit sa forme, tout en mettant au pas les structures publiques existantes, appliquer les mesures d'austérité et les restrictions budgétaires des politiques publiques et de sécurité sociale promises à la Commission Européenne dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance 2022 – 2027 pour atteindre les sacro-saints critères libéraux de Maastricht juste révisés : déficit public en dessous de 3 % du PIB et dette publique inférieure ou égal à 60 % du PIB. Le dossier ministériel « Objectif Plein Emploi », démontre la volonté du gouvernement d'achever le paritarisme et d'assoir le primat de l'État dans le cadre de la gestion de l'Assurance Chômage et des règles d'indemnisation des travailleurs privés d'emploi. L'objectif est triple: faire évoluer la gouvernance de l'Assurance Chômage au détriment de la représentation

des salariés, les règles d'indemnisation en fonction de la conjoncture économique et de la situation du « marché du travail », au bon vouloir du patronat et au détriment des travailleurs privés d'emploi, et réduire les légitimes revendications d'augmentation salariales et d'amélioration des conditions de travail. Réduire encore les droits à l'indemnisation dans le cadre d'une assurance chômage, c'est, à la fois, appauvrir l'ensemble des travailleurs, définir la précarité et la soumission aux besoins patronaux comme seul horizon, rendre responsables les travailleurs privés d'emploi de leur situation, réaliser des économies pour répondre aux injonctions de la Commission Européenne, la Banque Centrale Européenne et le FMI. France travail s'inscrit également dans cette feuille de route.

Régionalement, la configuration politique de notre région, fortement marquée à droite, voire à l'extrême-droite, accentue le caractère stigmatisant vis à vis des précaires et des privés d'emploi. Tous les conseils départementaux de notre région sont ainsi désormais inscrits dans les expérimentations concernant l'accompagnement renoué des personnes au RSA, comme le président du Conseil Régional Hauts-de-France a signé, dès le mois de Juin, un protocole de préfiguration régionale France travail avec l'Etat et Pôle emploi, et ce, avant même le début des débats sur la loi Plein emploi.

C'est donc dans ce contexte fortement marqué que s'inscrit notre congrès de la CGT France travail Hauts-de-France. En ce sens, 3 priorités seront mises au débat :

- ➔ La CGT France travail Hauts-de-France au cœur de l'action contre le déploiement de la loi Plein emploi,
- ➔ La CGT France travail Hauts-de-France doit œuvrer pour renforcer la syndicalisation, tout en outillant et en formant les syndiqués,
- ➔ La CGT France travail doit continuer à prioriser la lutte contre toutes formes de discriminations, les idées d'extrême droite et contre les attaques de nos conquises sociaux.

Il a été fait le choix de disposer d'un document d'orientation basé sur 3 thèmes principaux afin d'ouvrir les débats et que les travaux de la prochaine commission exécutive mettent en œuvre ces priorités. Il s'agira aussi de tenir compte, dans nos débats, de l'analyse portée sur la baisse de nos résultats électoraux lors des élections CSE de Novembre 2023.

En conclusion, nos orientations s'inscrivent évidemment dans le respect des orientations débattues et votées par la confédération et celles de nos fédérations (FNPOS et UFSE), comme des axes revendicatifs débattus et adoptés lors des rencontres nationales CGT France travail, et dans le respect de la charte des élus et mandatés, de la charte égalité Femmes/Hommes et de la charte de la vie syndicale.

1ère partie :
**La CGT France travail Hauts-de-France au cœur de l'action
contre le déploiement de la loi Plein emploi**

Depuis la mise en œuvre du dossier ministériel Objectif plein emploi en septembre 2022, la CGT Pôle emploi devenue la CGT France travail a été au cœur de l'action pour dénoncer les mesures coercitives prônées par le gouvernement. En étant membre du groupe de travail confédéral, nous avons pu dénoncer les positions portées lors des concertations ayant permis l'établissement du rapport France travail, comme nous avons essayé de sensibiliser l'ensemble des travailleurs pour démontrer que la loi Plein emploi ne s'attaquait pas qu'aux précaires et aux privés d'emploi, mais bien à tous les travailleurs avec ou sans emploi.

C'est cette dynamique mise en œuvre que nous devons garantir, en prenant en compte la mise en place du Comité National Pour l'Emploi, comme des comités régionaux pour l'emploi et ces comités territoriaux, en lien avec la loi Plein emploi.

Dans ce cadre, 3 orientations sont fixées :

- ➔ Défendre et améliorer les conditions de travail des agents et lutter contre les mesures coercitives vis-à-vis des privés d'emploi,
- ➔ Œuvrer au rassemblement des organisations syndicales impactées par la loi Plein emploi, France travail et le Réseau pour l'emploi, autour de revendications communes,
- ➔ Constituer une force au sein des instances nationales et fédérales de la CGT, en renforçant notre présence et notre visibilité, tout en faisant des instances de France travail un outil de communication.

C'est sur la base de ces orientations, qu'il s'agit par conséquent de travailler sur les points suivants :

- ➔ Créer un lien avec les CGT impactées par la loi Plein emploi (CNTPEP, Conseil Départemental, Cap emploi, Missions locales, Intérim, Education Nationale, CAF,...) afin d'être en capacité de fédérer autour de nos revendications communes et créer des réunions et actions communes,
- ➔ Recenser les comités de précaires et privés d'emploi dans notre région afin de les sensibiliser et de créer des actions communes,
- ➔ Se rapprocher des Unions départementales, du Comité régional afin de garantir un lien direct avec les représentants CGT aux différents comités France travail,
- ➔ Informer les agents de France travail du déploiement de la loi et évaluer une base de revendications communes afin de lutter contre les mesures coercitives vis-à-vis des privés d'emploi et la détérioration de nos missions et de nos conditions de travail,
- ➔ Continuer à sensibiliser les élus et parlementaires partageant nos valeurs, mais aussi alerter tous les autres élus de notre analyse, afin de peser dans le rapport de force et que nos revendications puissent trouver écho dans les débats politiques.

2^{ème} partie :

La CGT France travail Hauts-de-France doit œuvrer pour renforcer la syndicalisation, outiller et former les syndiqués

Avec les ordonnances Macron qui ont promulguées la suppression des instances CE, CHSCT et DP pour créer une seule instance le CSE, le droit syndical a fortement été impacté dans notre établissement. La CGT Pôle emploi (devenue CGT France travail), au côté de ses camarades, a fortement combattu cette attaque contre le droit syndical et le droit de représentation du personnel. Nous savons évidemment qu'un employeur, avant d'attaquer le droit du personnel, s'en prend en premier lieu aux droits des instances représentatives du personnel. Nous ne pouvons que faire le constat de la difficulté du combat syndical depuis la mise en œuvre de cette instance unique.

La base de notre combat est bien portée par la présence de nos camarades au plus proche des préoccupations de nos collègues et des usagers. C'est en ce sens que nous devons continuer à renforcer notre syndicalisation, en garantissant une présence sur tout le maillage territorial de notre région, tout en garantissant à nos camarades d'être outillés et formés.

Dans ce cadre, 4 orientations sont fixées :

- Maintenir et développer la proximité du syndicat auprès des agents (vie syndicale),
- Promouvoir et développer la formation syndicale,
- Diffuser une propagande proche du quotidien des agents et respectueuse de nos orientations ; réfléchir à de nouveaux outils ou nouvelles pratiques,
- Intégrer nos orientations dans le budget des A.S.C,
- Préparer les élections professionnelles de 2027.

C'est sur la base de ces orientations, qu'il s'agit par conséquent de travailler sur les points suivants :

- Garantir des élus et mandatés au plus proche du territoire et clairement identifiés par les camarades, les délégués syndicaux devront être les premiers garants et acteurs de cette proximité,
- Assurer une coordination des Représentants de Proximité, des délégués syndicaux et des élus du CSE, en lien avec les membres de la CE, pour faire de nos élus une force de proximité pour le syndicat,
- Maintenir, voire développer (en tenant compte des contraintes du droit syndical), les réunions territoriales avec les camarades, en s'appuyant sur des référents de territoires, mais aussi en impliquant les élus et membres de la CE du territoire concerné,
- Assurer une proximité auprès des camarades sur la prise en compte des réclamations individuelles et collectives,

- Améliorer l'accueil des nouveaux syndiqués afin de continuer à partager les valeurs et les revendications du syndicat CGT,
- Faciliter l'accès à la formation syndicale. Un travail important devra être mené, en amont des plannings de formation en tenant compte des quotas de formation contraints, afin de répondre à notre obligation de proposition de formation à tous les syndiqués,
- Maintenir et renforcer les outils de communication par l'actualisation du livret d'accueil, donner l'accès à des comptes rendus de nos élus du personnel et de la communication de la CGT (CGT France travail, Fédérations et Confédération en priorité),
- Développer les outils de communication « innovants » afin de disposer de nouveaux outils ou nouvelles pratiques,
- Maintenir les comptes rendus des instances CSE afin que ceux-ci soient un outil pour les camarades,
- Intégrer nos orientations dans le budget des Activités sociales et culturelles et en faire un atout dans nos revendications,
- Anticiper nos prochaines élections professionnelles de 2027, que ce soit dans le cadre de la campagne électorale, de la constitution des listes et des priorités à porter.

L'utilisation du forfait syndical devra, par conséquent, garantir les activités du bureau du CSE, les réunions et groupes de travail des membres de la Commission Exécutive, les activités des délégués syndicaux et des élus IRP. Une répartition est effectuée trimestriellement pour les membres du bureau et les délégués syndicaux. Une répartition, pouvant être trimestrielle, est effectuée pour les membres de la Commission Exécutive et les élus IRP selon la planification des activités effectuées. Au vu de la consommation du forfait, les heures syndicales pourraient être utilisées pour la tenue de réunions avec les syndiqués.

3^{ème} partie :
***La CGT France travail doit continuer à prioriser
la lutte contre toutes formes de discriminations, les idées
d'extrême-droite et contre les attaques sur nos conquits sociaux***

La lutte contre toutes formes de discriminations, le combat contre les idées d'extrême-droite et la défense de nos conquits sociaux ont fait de la CGT un acteur incontournable dans ces domaines. Nous devons continuer la sensibilisation des syndiqués et du personnel sur ces trois points.

Même si nous devons tenir compte du fait que la modification du droit syndical, depuis les dernières élections, rend désormais plus difficile le mandatement de camarades dans les unions locales et départementales, nous devons réfléchir à être des acteurs incontournables auprès des unions départementales et des instances CGT.

Dans ce cadre, 3 orientations sont fixées :

- ➔ Outiller pour lutter contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles,
- ➔ Outiller pour lutter contre la montée des idées d'extrême-droite,
- ➔ Favoriser la conscientisation de la nécessité d'une transformation de la société en lien avec l'interprofessionnel.

C'est sur la base de ces orientations, qu'il s'agit par conséquent de travailler sur les points suivants :

- ➔ Former et outiller les syndiqués pour les aider au quotidien sur la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles,
- ➔ Former et outiller les syndiqués pour les aider au quotidien contre la montée des idées d'extrême-droite,
- ➔ Au-delà de notre volonté de nous organiser collectivement et durablement pour défendre les intérêts des salariés face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, la CGT s'inscrit bien dans un projet de transformation sociale pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir. Ce projet doit donc être au cœur de nos actions et nous devons inscrire celui-ci en lien avec les instances interprofessionnelles.